

TARIFS et BARÈMES

Applicables à compter du 2/07/2013
Annexe 1 à la délibération N°13-072
du 2 juillet 2013
du Conseil d'administration
de l'Agence des espaces verts

TOURNAGE DE FILM - BAREME DE JOUR ⁽¹⁾

Court métrage	La journée	400 €
	La journée supplémentaire	200 €
Long métrage	La journée	2 500 €
	La journée supplémentaire	1 250 €
Film publicitaire	La journée	3 000 €
	La journée supplémentaire	1 500 €
Film éducatif ou scientifique	Quelle que soit la durée	200 €

PRISE DE PHOTOGRAPHIES FAISANT L'OBJET D'UNE PUBLICATION COMMERCIALE

La journée	250 €
La journée supplémentaire	130 €

ACTIVITÉS SPORTIVES, ÉDUCATIVES, CULTURELLES...

Sociétés privées	300 € / jour
Établissements scolaires, communes, associations à but non lucratif et certains services publics (ex : pompiers, gendarmes...)	À titre gratuit

Ces tarifs ne comprennent que la location du Domaine. Les concessions visées font l'objet d'une convention. Toute prestation (présence de personnel, préparation, nettoyage...) sera facturée indépendamment, forfait 40 €/heure (base 1 agent/heure).

⁽¹⁾ Tournage de film :

- Pas de perception de redevance pour les jours d'interruption dus aux intempéries (pluie, vent, neige)
- Demi-journée : 65 % du tarif
- Tournage par des écoles cinématographiques, des associations naturalistes ou culturelles, des collectivités territoriales au tarif « film éducatif ou scientifique »
- Exonération totale pour le Conseil Régional d'Île-de-France et les organismes qui lui sont associés
- Tournage de nuit : doublement du tarif